

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3008

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Transformation et fonction publiques »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	10 243 613
Transformation publique	0	1 981 425
dont titre 2		7 500
Fonction publique	0	10 520 730
dont titre 2		1 450
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	264 286
dont titre 2		264 286
TOTAUX	0	23 010 054
SOLDE	-23 010 054	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	9 470 733
Transformation publique	0	1 795 425
<i>dont titre 2</i>	0	7 500
Fonction publique	0	10 599 827
<i>dont titre 2</i>	0	1 450
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	264 286
<i>dont titre 2</i>	0	264 286
TOTAUX	0	22 130 271
SOLDE	-22 130 271	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes. Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 23 010 054 € en AE et 22 130 271 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 10 243 613 € en AE et 9 470 733 € en CP pour le programme 348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ;

– 1 981 425 € en AE et 1 795 425 € en CP pour le programme 349 – Transformation publique, dont 7 500 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 10 520 730 € en AE et 10 599 827 € en CP pour le programme 148 – Fonction publique, dont 1 450 € en AE et en CP ;

– 264 286 € en AE et 264 286 € en CP pour le programme 368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques, dont 264 286 € en AE et en CP.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances.